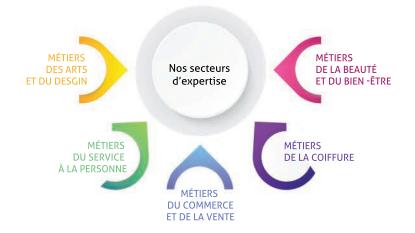


# LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## UN INVESTISSEMENT DURABLE POUR NOS SECTIONS PROFESSIONNELLES

Le lycée LA FONTAINE est un établissement d'ensignement professionnel sous contrat avec l'Etat, et une association loi 1901, sans but lucratif.

Nous sommes engagés dans la formation des futurs professionnels du CAP au BAC +3, pour cela, nous investissons en permanence pour que nos équipements pédagogiques soient toujours en adéquation avec le monde professionnel qui accueillera nos futurs diplômés.



### Nos spécificités

Une charte d'engagement basée sur un projet éducatif humanisant ; des plateaux techniques d'exceptions ; de nombreux partenariats avec les sociétés locales ; des conventionnements avec les acteurs pédagogiques, économiques et politiques du territoire ; une démarche qualité en perpétuelle évolution ; une coloration "Montagne" spécifique à notre offre de formation ; le label Erasmus pour le développement des compétences à l'étranger.

#### **GRACE À LA TAXE VERSÉE EN 2018 :**

Création d'un magasin pédagogique pour la section métiers de la relation client.

Aménagement d'un self pédagogique pour les sections services et soins à la personne.

Investissement dans du matériel informatique pour les sections Design.

Renouvellement des tables de massage des sections esthétiques.



## **CE QUI CHANGE EN 2020:**

- Taxe calculée sur la masse salariale 2019.
- Date d'échéance de la collecte 31 mai 2020.
- 13% destinés aux établissements professionnels.
- Versement direct: un reçu libératoire vous sera délivré.
- Don de matériel en lien avec les formations: avantage fiscal pour l'entreprise.

## Votre aide pour nos projets 2019/2020:

Equipement d'un atelier pour la section CAP Tapissier d'Ameublement en siège.

Création d'un «Fab Lab» pour les formations de Design.

Matériel pour les métiers de la beauté et du bien-être.

# **Comment nous verser la taxe:**

- ▶ Par carte bleu en ligne via notre site : www.lpp-lafontaine.com
- ▶ En renvoyant le bordereau ci-dessous en indiquant votre modalité de règlement